



MAIRIE DE VERT

Département des Yvelines (78930) – Arrondissement de Mantes La Jolie – Canton de Bonnières s/Seine
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)

☎ 01.34.76.30.71 📠 01.34.76.40.52 - mail :mairiedevert@orange.fr - site : www.vert78930



Vert, le 19 Février 2022

NOUS NE SOMMES PLUS MAITRES DE NOTRE DESTIN

C'est ce qui vient une nouvelle fois de se vérifier jeudi 17 février 2022, lors de la séance du Conseil Communautaire de GPS&O.

En effet, le Conseil devait se prononcer sur la mise en place et le taux d'une taxe **Foncière** applicable à tous les **PROPRIETAIRES** des 73 communes de la Communauté Urbaine, puisque la taxe foncière **ne touche que les propriétaires**.

Cette taxe elle seule, nous dit-on, devrait suffire à remettre à flot le navire qui prend l'eau. **La situation financière de la CU est telle qu'elle risque de se retrouver sous tutelle de l'état sans redressement de la situation.**

Alors qu'il nous avait été promis en 2016 des économies du fait du regroupement dans une Communauté Urbaine, dans laquelle nous perdions la majorité de nos compétences (entre autres la voirie), communauté dont nous n'avions pas voulu, mais que le préfet de Région nous a imposée, malheureusement force est de constater que les économies sont loin d'être au rendez-vous et **qu'au contraire, jusqu'à présent, la CU est un gouffre.**

Pour redresser la barre, l'exécutif de la CU ne nous proposait aucune autre alternative que la mise en place d'une Taxe Foncière, en fixant le taux à 6 points avec un impact pour les ménages qui va s'élever entre 200 € et 300 € en fonction de l'habitat.

Au montant de cette taxe il faudra rajouter l'augmentation du coût de l'eau et de l'assainissement, résultat des nouveaux contrats négociés par GPS&O, décarbonation oblige. Aucune information préalable aux Maires concernés.

Ce sont donc les ménages des communes majoritairement « rurbaines » qui vont être les plus impactés par cette taxe, les autres l'étant plus ou moins en fonction de la nature des habitations qui les constituent.

Bien que faisant partie, d'une Communauté Urbaine, je pense que chaque Maire a le devoir de défendre les intérêts de sa commune et de ses habitants.

Le principe de solidarité, doit exister, mais il ne peut être systématiquement au détriment des mêmes, puisque dans le même temps, la CU prévoit de réaliser des travaux de voirie pour VERT à hauteur de 50.000 €, **non pas par an, mais jusqu'en 2026** ! que nos attributions de compensations se réduisent à une peau de chagrin, passant successivement de 72.000 € à 54.000 € **pour tomber à 15.000 € en 2022 et que les grands projets de la CU sont tous autour des « grandes villes ».**

C'est pourquoi,

- considérant que toutes les pistes d'économies n'ont pas été étudiées,
- malgré la menace à peine déguisée du Maire de Poissy, de nous voir refuser des subventions du Département, si nous ne votions pour cette délibération, (pourquoi cet amalgame Département/CU ?),
- même si on a essayé de nous culpabiliser par rapport à une mise sous tutelle de l'état,
- même si le résultat du vote était prévisible puisque la représentation des communes au Conseil Communautaire est fonction du nombre d'habitants, donc 1 pour Vert commune de moins de 1000 habitants,

J'ai voté CONTRE la mise en place de cette taxe et son taux. (*)

La prévision s'est révélée exacte, sur les 141 représentants :

| | | | |
|------------|--------------|------------------|----------------|
| Pour 91 | Contre 29 | Abstention 18 | NPPV (**) 3 |
|------------|--------------|------------------|----------------|

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire

Jocelyne REYNAUD-LEGER

(*) – la déclaration faite en séance figure sur le site de la commune www.vert78930

(**) – NPPV - Ne Prend Pas Part au Vote